

Envoi par courriel

Québec, le 8 février 2006

Monsieur Serge Bourgeois  
Chef de service  
Développement du milieu et aménagement du territoire  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
C.P. 1460  
Cap-aux-Meules, îles-de-la-Madeleine (Qc) G0B 1B0

**Objet :   Projet d'établissement d'un LET aux Îles-de-la-Madeleine**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 24 et 25 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

**Demandes de documents : Règlements municipaux**

Pourriez-vous fournir à la commission quatre copies et la version électronique (dans la mesure du possible) des règlements suivants :

Règlement (2002-11) pour la compensation annuelle pour le service d'enlèvement, de traitement et d'élimination des matières résiduelles. Dans le cas où ce règlement était amendé, veuillez transmettre la version amendée la plus récente. Fournir également la compensation annuelle demandée pour les années 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006.

...2

Règlement (2003-07 et 2005-05) concernant la création de la commission consultative de gestion des matières résiduelles.

- nombre de membres
- le mandat

Règlement (2002-12) pour la compensation annuelle afin de pourvoir au remboursement de la dette et du fonctionnement du centre régional de traitement des boues de fosses septiques. Pour chacune des années 2002 à 2006, fournir la compensation demandée pour le remboursement de la dette. Dans l'éventualité où la compensation annuelle comprend les montants dévolus au remboursement de la dette et du fonctionnement du centre régional de traitement des boues des fosses septiques, voir à répartir ces montants entre ces deux postes budgétaires.

### **Redevances**

Dans le document DC1 :« *Les enjeux et l'organisation de la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine:1984-2004* » on mentionne à la page 34 que :

« lors de sa journée de l'industrie touristique tenue en novembre 2004, Tourisme Îles-de-la-Madeleine convenait de s'associer avec la municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour trouver un nouveau moyen de financement conjoint, soit la nouvelle carte éco-touristique »

Que pense la Municipalité de cette avenue possible ? La Municipalité entend-elle mettre de l'avant en 2006 cette forme d'écotaxe semblable à celle de l'Île de Ré en France, telle que présentée dans le document DC 1? Dans l'affirmative, quels sont les revenus annuels escomptés par la Municipalité au cours des trois prochaines années et à quels usages seront-ils utilisés ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 février prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrées, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission